

Violations des droits de l'homme des parlementaires – 2018

Cas examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

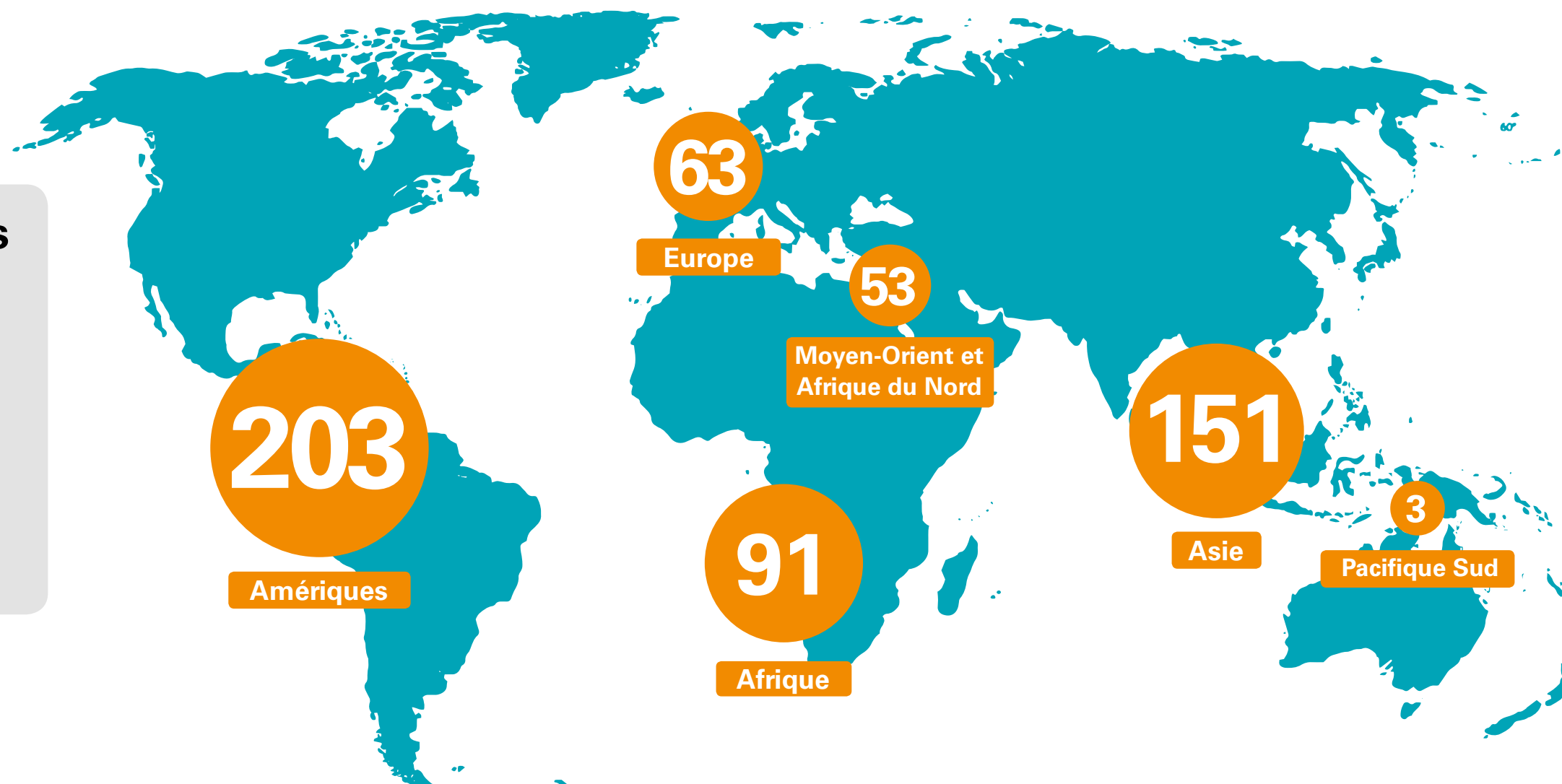


Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

564 parlementaires
dans **43** pays

Violations les plus fréquentes

- 1 Suspension et perte abusives du mandat parlementaire
- 2 Procès et autres procédures non équitables
- 3 Violation de la liberté d'expression
- 4 Torture, mauvais traitements et autres actes de violence



Opposition

426

Majorité

126

Indépendants/ Autres

12

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est un mécanisme de protection et de réparation unique à l'intention des parlementaires qui sont victimes d'assassinats, d'attaques, d'intimidations et de détentions en raison de leurs opinions ou divergences politiques.

Si les parlementaires ne peuvent pas faire leur travail en toute sécurité et sans craindre pour leur vie, ils ne sont pas en mesure de s'assurer que le Parlement puisse jouer son

rôle de garant des droits de l'homme et des libertés politiques de la société dans son ensemble. Il ne peut pas y avoir de démocratie en l'absence de respect des droits fondamentaux tels que la liberté de pensée et d'expression, le droit à la vie, à la liberté, à l'égalité et le droit de prendre part à la direction des affaires publiques.

L'UIP travaille auprès des parlements afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme.



www.ipu.org
www.ipu.org/fr/notre-travail/droits-de-l-homme
postbox@ipu.org